

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 5314

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Numéro Gestion : 1986B00348

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: 384 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 12/03/2019

Sous le numéro : 5314

Délivré à Lille Métropole le 3 avril 2019

Le Greffier,



API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2019

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, N-1 31082018 31082017				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 184 216	249 063	224 872
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 024 514	120 714	120 714
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	11 645		
		Constructions AP	AQ	12 317 089	9 444 276	8 778 900
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	26 579 759	15 324 600	13 095 908
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	10 887 515	5 996 063	4 878 042
		Immobilisations en cours AV	AW		3 736 042	93 472
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	40 000	148 622	188 622
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI		338 359	329 774	
TOTAL (II) BJ		BK	52 044 738	35 357 739	27 710 303	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		8 157 037	7 127 923
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		5 261	1 850
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 911 663	75 642 439	72 129 896
		Autres créances (3) BZ	CA		29 788 093	25 041 942
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		10 166 628	15 096 192
Disponibilités CF		CG		37 147 711	24 313 611	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		791 464	434 640	
	TOTAL (III) CJ	CK	2 911 663	161 698 634	144 146 053	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	54 956 401	197 056 373	171 856 357	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000 ...)			DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	61 748 160	46 396 033
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	19 913 286	20 352 127
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	4 589 168	4 254 780
	TOTAL (I)			DL	87 350 614	72 102 941
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	2 194 769	2 114 788
	Provisions pour charges			DQ	8 363 171	7 327 972
	TOTAL (III)			DR	10 557 940	9 442 760
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	33 302	252 654
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	7 876 600	7 243 607
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 333 992	2 270 142
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	32 307 178	26 996 236
	Dettes fiscales et sociales			DY	51 762 454	49 366 575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4 834 293	4 181 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	99 147 819	90 310 656	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	197 056 373	171 856 357	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	91 148 180	80 138 235
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	578 075 437	FE		FF	578 075 437	
		FG	9 667 088	FH		FI	9 667 088	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	587 742 525	FK		FL	587 742 525	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	13 224 862	
	Autres produits (1) (11)					FQ	485 776	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	601 453 163	551 497 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	244 237 815	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 029 114)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	83 628 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 976 713	
	Salaires et traitements*					FY	160 940 070	
	Charges sociales (10)					FZ	62 846 984	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	10 085 660
							GB	
							GC	784 153
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	9 489 906
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	515 835
	Autres charges (12)						GF	582 476 658
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	18 976 505	21 120 330	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	236 340	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO	117	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	236 340	
	Total des produits financiers (V)						250 111	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	40 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	429 108	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	469 108	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(232 768)	(151 449)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	18 743 737	20 968 882	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>										Neant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	1 173 848	416 259	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	1 382 970	1 397 746	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 556 819	1 814 006	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	58 553	21 120	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	536 525	680 378	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	1 717 358	1 349 175	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 312 436	2 050 673	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	244 383	(236 667)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	2 406 892	2 975 086	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(3 332 058)	(2 594 999)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	604 246 321	553 562 029	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	584 333 036	533 209 902	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	19 913 286	20 352 127	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HP			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	4 829	13 983	
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J	67 473	44 324
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	4 848 643	3 902 338
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9											
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATIONNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 432 653	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	11 645	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	2 906 286	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM	237 482	KN	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	16 287 327	KQ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	35 684 950	KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	347 172	KW	
		Matériel de transport *			KY	8 930 318	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 301 299	LC	
	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
					LH	93 472	LI	
					LK		LL	
					LN	69 799 951	LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	188 622	8V		8W
		Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT	329 774	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	518 396	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	72 751 000	ØH		ØJ	18 282 859	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	48 015	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	671 600	MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 644 930	MK	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP	828 595	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	321 580	MT	
	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
					MZ	116 242	NA	
					ND		NE	
					NG	3 582 946	NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7
		Autres participations		IØ		ØX		ØY
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	420	2F		
TOTAL IV		I3		NJ	420	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	3 631 381	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 131 155	PF	159 053	PG	37 390	PH	1 252 818
Terrains		PI	11 645	PJ		PK		PL	11 645
Constructions	Sur sol propre	PM	542 233	PN	219 072	PO		PQ	761 306
	Sur sol d'autrui	PR	663 606	PS	12 317	PT		PU	675 923
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	9 446 355	PW	1 889 989	PX	456 484	PY	10 879 860
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	22 589 042	QA	5 506 522	QB	1 515 805	QC	26 579 759
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	346 367	QE	465	QF		QG	346 832
	Matériel de transport	QH	5 154 399	QI	1 460 737	QJ	791 045	QK	5 824 091
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 199 982	QM	837 505	QN	320 894	QO	4 716 593
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	42 953 629	QV	9 926 607	QW	3 084 228	QX	49 796 008
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	44 084 784	ØP	10 085 660	ØQ	3 121 618	ØR	51 048 826

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	92 740	N8		P6		P7	99 946	P8		P9		Q1	(7 206)	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	26 949	R8		R9		S1		S2		S3		S4	26 949	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	1 141 889	T5		T6		T7	896 043	T8		T9	245 846	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	293 454	U9		V1		V2	221 223	V3		V4		V5	72 231	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	162 327	V8		V9		W1	165 759	W2		W3	(3 432)	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2	320 403	X3	1 304 215	X4		X5	221 223	X6	1 061 801	X7		X8	341 594	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP	413 143	NQ	1 304 215	NR		NS	321 169	NT	1 061 801	NU		NV	334 388	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	1 717 358		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	1 382 970		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	334 388	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION					Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	4 254 780	TM	1 717 358	TN	1 382 970	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		
	TOTAL I	3Z	4 254 780	TS	1 717 358	TT	1 382 970	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 114 788	4B	2 194 769	4C	2 114 788	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	~~Provisions pour pertes de change~~	~~4T~~		~~4U~~		~~4V~~		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 554 323	4Y	6 942 612	4Z	5 554 323	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 773 650	5W	352 525	5X	705 616	
	TOTAL II	5Z	9 442 760	TV	9 489 906	TW	8 374 726	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	955 912	6B		6C	955 912
		- corporelles	6E		6F		6G	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	
		- titres de participation	9U		9V	40 000	9W	40 000
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T	2 127 510	6U	784 153	6V	2 911 663	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		
	TOTAL III	7B	3 083 422	TY	824 153	TZ		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 780 963	UB	12 031 417	UC	9 757 697	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	10 274 059	UF	8 374 726			
	- financières	UG	40 000	UH				
	- exceptionnelles	UJ	1 717 358	UK	1 382 970			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	338 359	UV		UW	338 359			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	3 393 193		3 393 193					
		Autres créances clients	UX	75 160 910		75 160 910					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	324 606		214 684		109 922			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	37 775		37 775					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 499 144		8 499 144					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 553 906		3 553 906					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	16 417 975		161 897		16 256 078			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	954 686		954 686					
		Charges constatées d'avance	VS	791 464		791 464					
	TOTAUX			VT	109 472 019	VU	92 767 660	VV	16 704 359		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	25 482		25 482					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	7 820		7 820					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	7 876 600		405 285		7 471 314			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	32 307 178		32 307 178					
		Personnel et comptes rattachés	8C	24 304 983		24 304 983					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	16 001 095		16 001 095					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	680 027		680 027						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 911 799		3 911 799						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 864 550		6 336 225		528 325				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	71 635		71 635					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	7 096 650		7 096 650					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	99 147 819	VZ	91 148 180	7 999 639				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	434 149	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/08/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	19 913 286	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	77 450		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	65 121		WC				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			XE	142 571			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	23 835 962		XX			XW	23 838 681			
	Amendes et pénalités		WJ	2 719		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			XY		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I7	5 999 946		
		- imposées au taux de 0 %						K7					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				I8					
				- Plus-values soumises au régime des fusions				ZN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	565 718			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SK			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SM				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
TOTAL I										WR	50 460 202		
II. DÉDUCTIONS												WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WU	22 692 070
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH				
			- imposées au taux de 0 %						WP				
			- imposées au taux de 19%						WW				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB				
			- imputées sur les déficits antérieurs						I6				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WZ				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XA	
	Majoration d'amortissement*											ZY	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			XD	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3			XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F			PA	
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	938 186		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	10 270 190			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	32 962 260
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	17 497 942		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	17 497 942		XO				

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SA API RESTAURATION

[illegible]

SA API RESTAURATION

Montant

Libellé

Cegid Group

Formulaire obligatoire, article 59
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	20 352 127			ZD	15 352 127						
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	5 000 000						
						ZF							
	TOTAL I	0F	20 352 127			TOTAL II	ZH	20 352 127					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance			YT	7 458 040		6 417 071						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 6 973 221)			XQ	8 666 329		7 926 225						
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	23 819 621		21 876 218						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 092 306		4 795 229						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	38 592 341		33 801 107						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	83 628 637		74 815 850						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	4 470 976		4 187 224						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			9Z	6 505 737		5 878 481						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	10 976 713		10 065 705						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	43 253 495		38 971 151						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	31 650 591		28 781 272						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *			0B	157 910 146								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG									
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2019

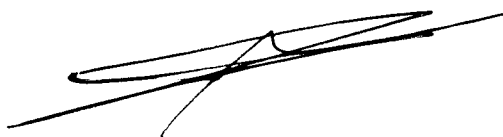
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2018, d'un montant de 19.913.286 € €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 6 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 6.000.000 €uros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 13.913.286 €uros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2019

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2018, d'un montant de 19.913.286 € €uros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 6 €uros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 6.000.000 €uros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 13.913.286 €uros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

A P I R E S T A U R A T I O N

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 477 181 010

Siège Social :

384 rue du Général de Gaulle
59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S S U R L E S C O M P T E S A N N U E L S

Exercice clos le 31 août 2018

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHULDEN

Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 août 2018**

A l'Assemblée générale de la société API RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr

 **Marqueur de réussite ! Page 1 sur 4**

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, à l'évaluation des risques prud'homaux et à l'évaluation de la charge future induite par le plan d'attribution d'actions gratuites.
- La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la dépréciation des comptes clients.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure en annexe du rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. **Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles pulsent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.**

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;